

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 11 AVRIL 2012

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRÉ de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Martine ORLAND, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Denis TREMAULT, M. Pierre HENRY remplacé par Mme Martine ORLAND, M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe FROMENT

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2012 est adopté à l'unanimité.

1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1. Délibération pour autoriser Monsieur le Président à verser une indemnité aux stagiaires de l'enseignement supérieur oeuvrant au sein des services communautaires plus de deux mois

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à verser une indemnité aux stagiaires de l'enseignement supérieur oeuvrant au sein des services communautaires plus de deux mois.

2– FINANCES et MARCHES PUBLICS

2.1 Adoption des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes membres du SMICTOM de LAMOTTE/SALBRIS

Vote favorable à l'unanimité pour fixer les taux 2012 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme suit :

- LA FERTE SAINT-AUBIN	:	13,80 %
- MARCILLY-EN-VILLETTE	:	13,80 %
- MENESTREAU-EN-VILLETTE	:	13,80 %
- SENNELY	:	13,80 %

2.2. Adoption du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes membres du SMIRTOM de BEAUGENCY

Vote favorable à l'unanimité pour fixer les taux 2012 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme suit :

- ARDON	:	12 %
- LIGNY LE RIBAUT	:	12 %

2.3. Décision modificative n°1 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour procéder aux écritures modificatives.

2.4. Vote du taux de la CFE pour 2012

Vote favorable à l'unanimité pour fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2012 à 22,90 %.

2.5. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer un avenant n°1 à la convention de partenariat financier avec l'association Halte Garderie Parentale Les P'tits Loups

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier avec l'association Halte Garderie Parentale Les P'tits Loups.

3 – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

3.1. Avenant n°1 au marché de travaux de vidange et curage des installations d'assainissement non collectif inscrits dans le groupement de commandes des Communautés du canton de LA FERTE ST AUBIN, VAL SOL et VAL D'ARDOUX

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de vidange et curage des installations d'assainissement non collectif inscrits dans le groupement de commandes des Communautés du canton de LA FERTE ST AUBIN, VAL SOL et VAL D'ARDOUX.

POINT COMPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

3.2 Modification du règlement intérieur des marchés publics

Vote favorable à l'unanimité pour modifier le règlement intérieur des marchés publics.

La Ferté Saint-Aubin, le 12 avril 2012

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

